



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 décembre 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président
Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Geneviève Hamelin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés 2020–029 en date du 26 avril 2020 et 2020–074 en date du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID–19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2020-0958 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites à cause de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0959 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la ville tenues les 16 novembre et 3 décembre 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la ville tenues les 16 novembre et 3 décembre 2020, tels que rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenues les 18 novembre et 3 décembre 2020 et dépôt des procès-verbaux

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenues les 18 novembre et 3 décembre 2020 et dépose les procès-verbaux.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats pour le mois d'août 2020 en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) (référence AP2020-778);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question d'un citoyen transmise par courriel, lors de la séance du 16 novembre 2020;

- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du 2 novembre 2020, relativement à la convention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Intégration de pratiques de gestion optimale des eaux de pluie pour améliorer la qualité de l'eau des rejets dans les petits affluents du lac Saint-Charles*;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 2 novembre 2020, relative à l'élaboration d'un *Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par un élu de Québec 21, lors des comités pléniers du budget, relative aux débordements de la rivière Lorette de 2005 et 2013.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant au conseil de la ville de s'opposer fermement au développement du projet *Laurentia*, en raison d'une concentration particulière de contraintes environnementales dans les quartiers Maizerets, du Vieux-Limoilou et de Saint-Roch, comparativement aux autres quartiers.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que le vérificateur général de la Ville enquête sur la performance

liée au déploiement et le fonctionnement des systèmes de radiocommunication, ainsi que sur l'attribution des contrats s'y rapportant.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que l'administration Labeaume évalue la possibilité de participer à l'instauration d'un crédit promotionnel de 25% pour chaque nuitée vendue sur le territoire de l'agglomération de Québec, en plus d'une campagne publicitaire multiplateforme, en collaboration avec l'*Office du tourisme de Québec*, et que les fonds proviennent directement de l'*Office*, ou qu'ils soient puisés dans la *Vision Entrepreneuriale Québec 2026*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2020-0960 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2020, demandant qu'un des membres administrateurs désignés par la Ville pour siéger au sein du conseil d'administration du *Grand Marché de Québec* soit un élu - DE2020-769 (Ra-2239)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DE2020-769. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la construction du *Grand Marché de Québec* a nécessité des investissements de 27 millions de dollars provenant des contribuables de la Ville de Québec;

Attendu que le dossier du *Grand Marché de Québec* a connu son lot de rebondissements;

Attendu que des changements administratifs sont survenus dernièrement et qu'un plan de relance économique est attendu;

Attendu que nous avons demandé à plusieurs reprises, sans succès, un comité plénier concernant la situation financière du *Grand Marché de Québec*;

Attendu que nous reprochons le manque de transparence de l'administration en place concernant ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé qu'un des postes d'administrateurs représentant la Ville de Québec comprenne un élu qui siègera sur le conseil d'administration du *Grand Marché de Québec*.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 4 Contre : 16

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-0961 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2020, demandant que l'administration Labeaume inclue, lors des prochains sondages sur la satisfaction des citoyens, des questions liées au projet de Réseau structurant de transport en commun, de même que sur son adhésion - IC2020-016 (Ra-2239)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel IC2020-016. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Melançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Québec embauche la firme *Léger* pour produire des sondages portant sur la satisfaction des citoyens à l'endroit des services donnés par la Ville;

Attendu que ce genre d'exercice est effectué au moins deux fois par année;

Attendu que la Ville de Québec profite de ce sondage pour mesurer l'appui de ses services et de ses orientations à prendre en fonction de la satisfaction des citoyens sondés;

Attendu que tous les services importants, tels que le déneigement, la collecte des matières résiduelles, la qualité des routes et d'autres sujets d'actualité, se retrouvent tous dans le sondage;

Attendu que des fonds publics sont investis pour réaliser ce type d'exercice;

Attendu que les citoyens de Québec paient annuellement plus de 150 000 \$ à la firme *Léger* pour permettre la production de ces sondages;

Attendu que le *Réseau structurant de transport en commun* (RSTC) de la Ville de Québec ne figure pas dans les choix du coup de sonde;

Attendu que le RSTC fait en sorte que la Ville de Québec dépense des centaines de millions de dollars provenant uniquement de la poche des contribuables de Québec;

Attendu que des travaux préparatoires sont déjà en cours sur le territoire de la ville de Québec et qu'ils peuvent avoir un impact sur la vie des citoyens;

Attendu que d'autres aspects du projet, tels que les expropriations, le débat entourant le tracé ou autre, auraient un intérêt pour la gouverne de l'administration Labeaume qui doit être à l'écoute des préoccupations au sujet de ce projet sans précédent;

Attendu que la Ville de Québec a dépensé 2,5 millions de dollars dans une campagne publicitaire pour mousser le projet du maire de Québec;

Attendu que le projet est connu des citoyens de Québec depuis mars 2018;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Melançon,

il est proposé que l'administration Labeaume inclue, lors des prochains sondages portant sur la satisfaction des services aux citoyens, des questions liées au plus important projet de l'histoire de la Ville de Québec, de même que sur son adhésion.

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 4 Contre : 16

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-0962 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2020, demandant que la Ville s'engage à multiplier l'offre de parcs canins sur son territoire, afin de répondre à la demande des citoyens - **PQ2020-023 (Ra-2239)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PQ2020-023. Il est recommandé aux membres du conseil de la

ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que les chiens sont des animaux de compagnie de plus en plus populaires dans la Ville de Québec;

Attendu que la demande pour l'aménagement de parcs canins se fait de plus en plus entendre;

Attendu que la Ville ne dispose actuellement que de deux parcs canins sur son territoire, c'est-à-dire celui de la Pointe-aux-Lièvres et celui de la Pente-Douce;

Attendu que les parcs canins sont des espaces réservés à la population canine pour courir librement et s'amuser dans un espace sécuritaire et adapté;

Attendu que le projet des parcs canins est revendiqué par des citoyens;

Attendu qu'il s'agit de notre deuxième avis de proposition en ce sens;

Attendu que les requêtes à ce sujet sont en augmentation et qu'elles sont problématiques pour plusieurs secteurs de la Ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet, appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon;

il est proposé que la Ville de Québec s'engage à multiplier l'offre de parcs canins sur son territoire, afin de répondre à la demande des citoyens.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 16

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2020-0963 **Félicitations aux copropriétaires de *L'ANTI - Bar & Spectacles*, pour avoir remporté le prix *Salle de spectacle de l'année* lors du *Gala alternatif de la musique indépendante du Québec 2020***

Attendu que *L'ANTI - Bar & Spectacles* est ouvert dans le quartier Saint-Roch depuis juillet 2015, soit depuis 5 ans;

Attendu que dans une année normale, *L'ANTI* offre environ 330 spectacles de groupes indépendants de Québec et de partout dans le monde;

Attendu que depuis le resserrement des règles sanitaires, *L'ANTI* a organisé 54 concerts virtuels, avec plus de 11 000 billets vendus dans 32 pays;

Attendu que le *Gala alternatif de la musique indépendante du Québec* (GAMIQ) a eu lieu sur le Web le 6 décembre 2020;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les copropriétaires de *L'ANTI - Bar & Spectacles*, messieurs Jay Manek et Karl-Emmanuel Picard, qui ont remporté le prix *Salle de spectacle de l'année* lors du GAMIQ 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0964 **Mention pour le 35^e anniversaire de l'inscription de la ville de Québec sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'*UNESCO***

Attendu que le 3 décembre 2020 marquait le 35^e anniversaire de l'inscription de la ville de Québec sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'*UNESCO*;

Attendu que le 3 décembre 1985, Québec devenait la première ville en Amérique du Nord à figurer sur cette liste prestigieuse;

Attendu que la décision de l'*UNESCO* salue non seulement la qualité et la préservation de la cohérence architecturale de la ville, mais reconnaît également le rôle clé que Québec a joué dans l'implantation de la culture européenne en Amérique;

Attendu que depuis 35 ans, la signature *UNESCO* apporte notoriété, prestige et visibilité à la ville, certifiant Québec comme destination et lieu de résidence de qualité, ce qui contribue fortement à son rayonnement et à son attractivité;

Attendu que par sa présence sur la liste des sites du patrimoine mondial, Québec côtoie des sites de renommée tels que la cathédrale de Burgos en Espagne, les pyramides d'Égypte, le vieux Damas en Syrie et les villas et jardins des Médicis en Toscane;

Attendu que depuis 1608, la ville coloniale de Québec a été capitale de la Nouvelle-France, puis du Bas-Canada et finalement, de la province de Québec;

Attendu que l'arrondissement historique du Vieux-Québec représente le plus vieux centre urbain d'Amérique du Nord et que sa reconnaissance comme site

patrimonial mondial est basée au premier abord sur ce qui se trouve à l'intérieur de ses fortifications, mais qu'elle comprend également la Citadelle de Québec, la Basse-Ville autour du Bassin Louise, le site de la place Royale et les abords du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux plaines d'Abraham, tous des sites qui, réunis, forment un ensemble représentatif de l'histoire riche et unique du berceau de la civilisation francophone en Amérique;

Attendu que tous ces joyaux et cette prestigieuse reconnaissance sont une source de fierté pour les citoyens de la ville;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville se réjouissent du 35^e anniversaire de l'inscription de la ville de Québec sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'*UNESCO*, et soulignent l'apport de nombreux organismes de la ville de Québec dans la mise en lumière de notre patrimoine bâti et vivant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0965 **Félicitations à madame Dominique Fortier pour avoir remporté le prix *Renaudot* dans la catégorie *Essai*, pour son livre intitulé *Les villes de papier***

Attendu que les lauréats des prix littéraires *Renaudot* ont été annoncés le 30 novembre 2020 par visioconférence;

Attendu que la québécoise madame Dominique Fortier a remporté le prestigieux prix dans la catégorie *Essai* pour son livre intitulé *Les villes de papier*, paru en 2018;

Attendu que dans cet ouvrage à la fois roman, biographie et essai, l'auteure, originaire de Cap-Rouge, imagine la vie de l'écrivaine américaine Emily Dickinson qui a vécu au 19^e siècle en Nouvelle-Angleterre, et dont la mystique perdure à ce jour, elle qui vécut la majeure partie de sa vie de façon recluse;

Attendu que le prix *Renaudot*, créé en 1926, est devenu une véritable référence, et se traduit en moyenne par des ventes de près de 200 000 exemplaires à travers le monde, ce qui en fait le deuxième prix littéraire le plus influent dans le milieu littéraire francophone, après le célèbre prix *Goncourt*;

Attendu qu'il s'agit d'une belle reconnaissance pour la littérature québécoise, étant donné que les lauréats sont typiquement d'origine française, d'autant plus que la lauréate, madame Dominique Fortier, est originaire de la ville de Québec;

Attendu que cet exploit contribue au rayonnement des créateurs d'ici à l'international;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Dominique Fortier pour avoir remporté le prix *Renaudot*, dans la catégorie

Essai, pour son livre intitulé *Les villes de papier*, et lui souhaitent de nombreux succès pour la suite de sa carrière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0966 Félicitations à *Ubisoft Québec* pour la mise en marché du jeu *Immortals Fenyx Rising* et pour leur 15^e anniversaire

Attendu que le 3 décembre 2020, *Ubisoft Québec* a lancé sa toute première propriété intellectuelle unique, soit le jeu *Immortals Fenyx Rising*, à l'échelle mondiale;

Attendu que le jeu, disponible sur plusieurs plateformes et adapté pour toute la famille, fut entièrement pensé et développé à Québec par plus de 400 créateurs d'ici qui ont oeuvré pendant deux ans, avec la collaboration de 10 studios *Ubisoft* à travers le monde, afin de réaliser un produit local original de qualité, un accomplissement immense étant donné les incertitudes du contexte actuel;

Attendu que, malgré son lancement récent, le jeu reçoit des critiques généralement favorables des commentateurs qui soulignent l'éventail de possibilités qu'offre son univers mythologique, avec sa combinaison d'aventures, de combats et d'énigmes, la beauté de ses graphiques et sa jouabilité;

Attendu que le lancement d'*Immortals Fenyx Rising* coïncide d'ailleurs avec le 15^e anniversaire du studio *Ubisoft Québec*;

Attendu que cette réalisation fait rayonner le talent, l'expertise, la passion et la créativité sans limite des gens d'ici, et renforce la position de la Ville de Québec en tant qu'incontournable du jeu vidéo, des technologies et du numérique;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent toute l'équipe d'*Ubisoft Québec* pour la mise en marché du jeu *Immortals Fenyx Rising*, soulignent les 15 ans de leur studio et leur transmettent tous leurs voeux de succès pour leurs prochains projets et lancements.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 19 h 46.

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0967 **Adjudication de contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie de la ville de Québec – Saisons 2020–2021, 2021–2022 et 2022–2023 – Lot 1 (Appel d'offres public 74429) - AP2020-763 (CT-2507137) — (Ra-2236)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Paysagiste Les Jardins d'Antoine inc.*, le contrat pour le déneigement des poteaux d'incendie de la ville de Québec – Saisons 2020–2021, 2021–2022 et 2022 –2023 – Lot 1, pour une somme de 100 419 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74429 et à sa soumission du 8 octobre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0968 **Adjudication d'un contrat pour l'entretien et la fourniture d'extincteurs portatifs (Appel d'offres public 74515) - AP2020-804 (Ra-2236)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adjuger, à *Prévention Incendie Safety First*, le contrat pour l'entretien et la fourniture d'extincteurs portatifs, pour une somme estimée à 88 137,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 74515 et aux prix unitaires de sa soumission du 30 octobre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0969 **Reconnaissance de l'organisme à but non lucratif *Club de Patinage de Vitesse de la Ville de Québec* et subvention pour l'aide au démarrage - LS2020-222 (CT-2509249) — (Ra-2236)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de reconnaître le *Club de Patinage de Vitesse de la Ville de Québec* à titre d'organisme à portée municipale de catégorie partenaire, et

d'autoriser le versement d'une subvention de 7 500 \$ pour l'aide au démarrage.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0970 **Renouvellement d'un contrat pour la collecte sur inscription et transport des résidus alimentaires (Appel d'offres public VQ-49175) - AP2020-807 (CT-2509054) — (Ra-2237)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat, adjugé à *GFL Environmental inc.*, pour la collecte sur inscription et transport des résidus alimentaires, du 4 avril 2021 au 3 avril 2022, conformément à la demande publique de soumissions VQ-49175 et aux prix unitaires de sa soumission du 7 février 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0971 **Entente entre la Ville de Québec et *Conception Alain Gagné inc.*, relative au versement d'une somme pour la fabrication d'oeuvres artistiques pour les décorations festives des bibliothèques (Dossier 74745) - AP2020-852 (CT-2511694) — (Ra-2237)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Conception Alain Gagné inc.*, relative au versement d'une somme de 149 985 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la fabrication d'oeuvres artistiques pour les décorations festives des bibliothèques, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0972 **Entente entre la Ville de Québec et *La Corporation du Moulin des Jésuites*, relative à la planification, l'animation et l'organisation d'activités patrimoniales et culturelles au *Moulin des Jésuites* - LS2020-068 (CT-2480683) — (Ra-2237)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *La Corporation du Moulin des Jésuites*, relative à la planification, l'animation et l'organisation d'activités patrimoniales et culturelles au *Moulin des Jésuites*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement d'une subvention, selon les modalités prévues à l'article 3.1 de cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0973 **Validation des dépenses et des travaux réalisés pour la phase 1 de la piste cyclo-piétonne sur le boulevard du Loiret, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec, pour l'année financière 2019–2020 - PA2020-092 (Ra-2237)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de prendre acte du rapport des travaux effectués pour la réalisation de la phase 1 de la piste cyclo-piétonne sur le boulevard du Loiret, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec, pour l'année financière 2019–2020, d'entériner les dépenses effectuées selon les documents joints au sommaire décisionnel, et d'autoriser la diffusion au ministère des Transports du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0974 **Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et 9184–3730 Québec inc., relative au projet Boisé Falardeau Phase 2 – Prolongement de la rue de l'Apogée et construction d'une nouvelle rue – District électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2020-128 (Ra-2237)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *9184–3730 Québec inc.*, relative au projet *Boisé Falardeau Phase 2 – Prolongement de la rue de l'Apogée et construction d'une nouvelle rue* – District électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, en vertu de la résolution CV-2019-0500 du 3 juin 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, dans le but de :
 - retirer le lot 6 293 003, de la liste des lots à être cédés par *9184–3730 Québec inc.* à la Ville;

- remplacer l'annexe A correspondant actuellement au plan du projet par le plan de cadastre déposé dans le cadre de la demande de permis de lotissement du projet;
 - retirer l'obligation de 9184-3730 Québec inc. de céder gratuitement à la Ville une servitude temporaire de conduite d'eau potable sur une partie du lot 1 398 047;
 - prolonger du 30 septembre 2020 au 1^{er} décembre 2021 le délai consenti à 9184-3730 Québec inc. pour terminer les travaux;
- 2° la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0975 Entente entre la Ville de Québec et Ludovic Boney inc., pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public pour la bibliothèque Gabrielle-Roy (Dossier 74722) - AP2020-843 (CT-2510961) — (Ra-2238)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Ludovic Boney inc.*, relative à l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public pour la bibliothèque Gabrielle-Roy, pour une somme de 155 166 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0976 Modification de la résolution CV-2020-0007 – Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Corporation événements d'hiver de Québec, relative à la réalisation de l'événement Coupe du monde FIS de ski de fond en 2020 - BE2020-028 (Modifie CV-2020-0007) (CT-2481435) — (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution CV-2020-0007 du 20 janvier 2020, relative au versement d'une subvention de 225 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Coupe du monde FIS de ski de fond*

en 2020, afin de remplacer le deuxième paragraphe par la recommandation suivante :

« 2° d'approprier une somme de 112 500 \$ en subvention, à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563), pour la tenue de l'événement *Coupe du monde FIS de ski de fond en 2020* »;

2° d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Corporation événements d'hiver de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Coupe du monde FIS de ski de fond en 2020*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Conformément à l'article 79 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet propose de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel BE2020-028. Monsieur le conseiller Stevens Melançon appuie cette proposition.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote sur la proposition de retirer le sommaire décisionnel.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 4 Contre : 13

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote sur le sommaire décisionnel.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0977 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Événements GPCQM*, relative à la réalisation de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec* en 2020, 2021, 2022 et 2023 - BE2020-093 (CT-BE2020-093) — (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Événements GPCQM*, relative à la réalisation de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec* en 2020, 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0978 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Parade des jouets inc.*, relative à la réalisation de l'événement *La Parade des jouets* en 2020 - BE2020-095 (CT-2512322) — (Ra-2238)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Parade des jouets inc.*, relative à la réalisation de l'événement *La Parade des jouets* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0979 Entente entre la Ville de Québec et le *Centre de l'environnement*, relative au versement d'une subvention, dans le but d'agrandir l'immeuble situé au 870, avenue De Salaberry – Arrondissement de La Cité-Limoilou - PA2020-143 (CT-2507968) — (Ra-2238)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre de l'environnement*, relative au versement d'une subvention de 266 280 \$, dans le but d'agrandir l'immeuble situé au 870, avenue De Salaberry, en vertu du *Fonds immobilier communautaire*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernoult, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0980 Convention entre la Ville de Québec et Société québécoise de récupération et de recyclage, relative à l'octroi d'une aide financière, pour lui permettre de financer le projet *Naturelle et locale! De l'eau à proximité de vous!* provenant du projet *Retour à la source* - PA2020-145 (Ra-2238)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et *Société québécoise de récupération et de recyclage*, relative à l'octroi d'une aide financière de 100 000 \$, pour lui permettre de financer le projet *Naturelle et locale! De l'eau à proximité de vous!*, provenant du projet *Retour à la source*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et le greffier de la Ville à signer cette même convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0981 Nomination d'un représentant de la Ville de Québec au conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de Québec 03 - PQ2020-024 (Ra-2238)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de nommer monsieur Jérôme Picard, conseiller en environnement à la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture de la Prévention et de la qualité du milieu, à titre de représentant de la Ville de Québec pour siéger au conseil d'administration de l'*Agence des forêts privées de Québec 03*. Cette nomination prend fin seulement à l'assignation d'une nouvelle personne à titre de représentant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 18.

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires AP2020-722 à RH2020-1015 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 9 décembre 2020.

CV-2020-0982 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle relativement à de nouvelles dispositions, R.A.V.Q. 1331 - AP2020-722 (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle relativement à de nouvelles dispositions*, R.A.V.Q. 1331.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0983 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Société de la Rivière Saint-Charles, relative à l'entretien du parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles, du parc de l'Escarpement et du parc de la rivière du Berger - Années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 74600) - AP2020-755 (CT-2507002) — (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à l'entretien du parc linéaire de la rivière Saint-Charles, du parc de l'Escarpement et du parc de la rivière du Berger - Années 2021, 2022 et 2023, pour une somme de 2 088 242,46 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0984 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 42541) - AP2020-785 (CT-2507293) — (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat adjudgé à *Bentley Systems inc.*, pour le support et l'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme de 117 600,52 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à sa proposition jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents requis pour le renouvellement dudit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0985 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux de climatisation et de réfrigération dans différents bâtiments (Appel d'offres public 74331) - AP2020-791 (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *W Brindamour inc.*, du contrat pour des travaux de climatisation et de réfrigération dans différents bâtiments, pour une somme estimée à 121 680 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 30 novembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 74331 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 octobre 2020, et ce, sous

réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0986 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* (Dossier 52827) - AP2020-806 (CT-2507720) — (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG) pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault*;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, de signer la fiche technique d'inscription du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (Formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels) afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à cette entente;
- 3° d'une dépense de 337 661,98 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* au mandataire du *Centre d'acquisitions gouvernementales*, soit à *ITI inc. (Informatique ProContact)*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0987 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications apportées aux livrables de l'annexe XIII de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 - DE2020-683 (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications apportées aux livrables de l'annexe XIII de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0988 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec et l'Université Laval pour la création de la Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu - PA2020-135 (CT-2508143) — (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et l'Université Laval pour la création de la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu*;
- 2° du versement d'une subvention de 2 000 000 \$ selon des conditions substantiellement conformes à celles indiquées dans ladite convention jointe au sommaire décisionnel, pour une durée de cinq ans.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0989 **Radiation des créances conformément à la Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale, pour l'année 2020 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la radiation des créances conformément à la Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale, pour l'année 2020 - AJ2020-029 (Ra-2237)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser:

- 1° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 258 191,63 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2020 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de Québec;
- 2° le Service des finances à faire les écritures comptables requises à cette fin.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 263 133,77 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2020 de créances jugées irrécouvrables appartenant à l'agglomération de Québec;
- 2° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 745 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2020 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de L'Ancienne-Lorette;
- 3° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 1 155 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2020 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- 4° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 85 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2020 de créances jugées irrécouvrables appartenant au *Réseau de transport de la Capitale*;
- 5° au Service des finances de faire les écritures comptables requises à cette fin.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0990 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur en électricité (Appel d'offres public 74308) - AP2020-823 (Ra-2237)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour les travaux d'entrepreneur en électricité - Lots 1 et 2, de la date d'adjudication au 1^{er} décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 74308 et aux prix unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Travaux pour le Service de la gestion des immeubles : *Av-Tech inc.*, pour une somme de 1 528 700 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 23 octobre 2020;
- Lot 2 - Travaux pour *ExpoCité* lors d'événements : *Denis Poulin inc.*, pour une somme de 183 850 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 26 octobre 2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0991 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession par la Ville de Québec à la coopérative d'habitation *l'Étoile du Nord*, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 723 à 733, rue Saint-Olivier - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-661 (Ra-2237)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'abrogation de la résolution CM-84-1292;

2° la cession, à titre gratuit, avec garantie de titres mais sans garantie de qualité, par la Ville de Québec à la coopérative d'habitation *l'Étoile du Nord*, située au 723, rue Saint-Olivier - Arrondissement de La Cité-Limoilou :

- de tous ses droits, titres et intérêt sur le lot 1 477 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (anciennement connu sous le numéro de lot 3434-1 du cadastre de la Cité de Québec (quartier Saint-Jean), ci-après appelé l'immeuble;
- de tous ses droits dans un acte d'emphytéose de l'immeuble, emphytéose entre la Ville de Québec, à titre de propriétaire, et la coopérative d'habitation *l'Étoile du Nord*, à titre d'emphytéote, suivant un acte reçu devant Me Louis Baillargeon, notaire, le 18 décembre 1984, sous le numéro 12 142 de ses minutes, et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de Québec le 20 décembre 1984, sous le numéro 1 134 286, conditionnellement à ce que les six unités de location demeurent la propriété de la coopérative d'habitation *l'Étoile du Nord* ou de tout autre organisme sans but lucratif ayant les mêmes buts.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0992 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des Exigences pour l'obtention d'un montant remboursable pour les honoraires professionnels des évaluateurs agréés engagés par les propriétaires, dans le cadre d'une entente d'acquisition relative au Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec - DE2020-673 (Ra-2237)***

Madame la conseillère Émilie Villeneuve déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des *Exigences pour l'obtention d'un montant remboursable pour les honoraires professionnels des évaluateurs agréés engagés par les propriétaires, dans le cadre d'une entente d'acquisition relative au Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*, jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0993 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec et la *Société canadienne d'hypothèques et de logement*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de l'*Initiative fédérale pour la création rapide de logements* - PA2020-146 (Ra-2237)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de la convention entre la Ville et la *Société canadienne d'hypothèques et de logement*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de l'*Initiative pour la création rapide de logements*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel, conditionnellement à l'obtention du décret d'autorisation visé par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30);
- 2° la demande, au gouvernement du Québec, d'adopter un décret d'autorisation relatif à la convention susmentionnée, selon les dispositions de ladite *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30);
- 3° la désignation de madame Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec, en tant que signataire de ladite convention pour et au nom de la Ville de Québec;
- 4° l'autorisation d'un ajout budgétaire au montant de 7 146 385 \$ et son affectation aux projets répondants aux critères de cette même convention.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0994 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la mise à jour de la nomenclature des emplois cadres - RH2020-876 (Ra-2237)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'adoption de la nomenclature modifiée des emplois cadres jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0995 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat pour la réalisation de cinq services Web nécessaires à l'intégration de l'application *e-cour* avec les systèmes actuels du Greffe de la Cour municipale (Dossier 46606) - AP2020-707 (Ra-2238)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat pour cinq services Web nécessaires à l'intégration de l'application *e-cour* avec les systèmes actuels du Greffe de la Cour municipale, adjugé à *Acceo Solutions inc.*, aujourd'hui *PG Solutions inc.*, en vertu de la résolution CA-2016-0194 du 8 juin 2016.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0996 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la coordination et les réalisations techniques en TI pour les aménagements et les relocalisations des postes de travail (Appel d'offres public 73756) - AP2020-745 (Ra-2238)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Levio Conseils inc.*, du contrat pour la coordination et les réalisations techniques en TI, pour les aménagements et les relocalisations des postes de travail de la date d'adjudication au 30 septembre 2025, conformément à la demande publique de soumissions 73756 et aux prix unitaires de sa soumission du 7 juillet 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0997 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes entre la Ville de Québec et Creos Experts-Conseils inc., pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du 1^{er} décembre 2020 au 3 janvier 2021 (Dossier 74688) - AP2020-810 (CT-2511982, CT-2512850) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, relatives au versement d'une somme de 170 086,41 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du 1^{er} décembre 2020 au 3 janvier 2021, selon des conditions substantiellement conformes auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel;

2° à la directrice d'*ExpoCité* de signer ces mêmes ententes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0998 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de support et d'entretien de la licence *EngagementHQ*, du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023 (Dossier 53106) - AP2020-827 (CT-2508191) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat de support et d'entretien de la licence *EngagementHQ*, adjugé à *Bang the Table*, du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023, pour une somme de 90 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0999 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle avec *Infrastructures technologiques du Québec*, pour la location de liens téléphoniques *Centrex* (Dossier 51316) - AP2020-831 (CT-2511976) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle avec *Infrastructures technologiques Québec* (ITQ), pour la location de liens téléphoniques *Centrex*, pour une somme estimée à 990 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1000 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 47580) - AP2020-837 (CT-2507530) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1^o du renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal* à *Decimal Technologies inc.*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme de 112 800 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition jointe au sommaire décisionnel;
- 2^o au directeur du Service des approvisionnements de signer à titre de représentant de la Ville, tous les documents requis pour ledit renouvellement de contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1001 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'acquisition à long terme de machinerie lourde neuve (Appel d'offres public 73599) - AP2020-851 (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'acquisition à long terme de machinerie lourde neuve incluant les options, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 73599 et selon les prix unitaires pour chacun des lots :

- Lot 1 : *Équipement SMS inc.*, selon sa soumission du 30 septembre 2020;
- Lots 2 et 4 : *Toromont Cat Québec, division d'industries Toromont ltée*, selon sa soumission du 16 octobre 2020;
- Lot 3 : *Équipements Plannord ltée*, selon sa soumission du 14 octobre 2020.

Toutes les dépenses en lien avec ces contrats pour les années 2021 à 2024 sont conditionnelles à l'adoption et la mise en vigueur de tout règlement d'emprunt pertinent à cet effet.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1002 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2021 - **BE2020-094** (CT-2512186) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 840 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1003 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et les *Produits de construction Derby inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision 2026* et la convention de financement relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du volet *Prêt* de la *Vision 2026*, pour réaliser le projet *Consolidation des opérations de production et réorientation de la stratégie commerciale* - **DE2020-516** (CT-DE2020-516) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 1 000 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Consolidation des opérations de production et réorientation de la stratégie commerciale*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et les *Produits de construction Derby inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation de la conclusion d'une convention de financement entre la Ville de Québec et les *Produits de construction Derby inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Prêt* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation

de ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention de financement jointe audit sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1004 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Maintien des espaces dédiés à l'animation de l'écosystème et à l'accompagnement des entreprises numériques de l'incubateur-accélérateur Le CAMP, 2021 et 2022 - DE2020-771 (CT-DE2020-771) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 640 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Maintien des espaces dédiés à l'animation de l'écosystème et à l'accompagnement des entreprises numériques de l'incubateur-accélérateur Le CAMP, 2021 et 2022*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 640 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1005 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions, R.A.V.Q. 1368 - FN2020-056 (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions, R.A.V.Q. 1368*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1006 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019 - FN2020-059 (CT-FN2020-059) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'une contribution non taxable d'un montant de 2 500 000 \$ à *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019, conformément à la clause 18.1 du *Bail Spectacles/Évènements*.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-1007 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la programmation de travaux n° 1 et l'autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023 - IN2020-019 (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'engagement de la Ville de Québec à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* qui s'appliquent à elle;
- 2° l'engagement que la Ville de Québec soit la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023*;

- 3° l'approbation du contenu et l'autorisation de l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4° l'engagement d'atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui est imposé à la Ville pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5° l'engagement d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6° l'attestation par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- 7° l'autorisation au Service de l'ingénierie de soumettre la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et tous les autres documents exigés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1008 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1364 - PQ2020-021 (Ra-2238)***

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1364;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1364. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1009 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le choix de limite par lésion à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour l'année 2021 - RH2020-1013 (Ra-2238)***

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du choix de limite à neuf fois le salaire assurable maximum de 2021, soit 742 500 \$ par lésion;
- 2° l'autorisation à monsieur Marc Fournier, directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail, du Service des ressources humaines, de signer tout document permettant de donner application aux présentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1010 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Patrice Drouin (ID. 182098) à titre de conseiller principal aux événements majeurs à la Direction générale adjointe de la qualité de vie urbaine - RH2020-1041 (CT-RH2020-1041) — (Ra-2238)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Patrice Drouin (ID. 182098) à titre de conseiller principal aux événements majeurs (D588) (poste no 45741) affecté à l'analyse, à la stratégie et au démarchage d'événements majeurs pour la Ville de Québec, pour la période du 7 décembre 2020 au 11 décembre 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1011 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Marc-André Boutin (ID. 081084) à titre de directeur par intérim du Service des communications - RH2020-1015 (CT-RH2020-1015) — (Ra-2239)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Marc-André Boutin (ID. 081084), employé permanent, à l'emploi de directeur par intérim du Service des communications (D085), classe DS2 avec sécurité d'emploi (poste no 30685), avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2020-1012 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle relativement à de nouvelles dispositions*, R.V.Q. 2908, et dépôt du projet de règlement - **AP2020-723** (Ra-2236)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour approbation un règlement modifiant le *Règlement sur la gestion contractuelle* afin de clarifier sa portée et de référer dorénavant aux formulaires prescrits par la ville.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-1013 **Avis de motion relatif au *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2020*, R.V.Q. 2919, et dépôt du projet de règlement - **DE2020-325** (Ra-2236)**

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec* pour l'exercice financier 2020.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie de l'immeuble occupé par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 312 \$ ni excéder 4 160 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-1014 **Approbation du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec* pour l'exercice financier 2020 - DE2020-325 (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec* pour l'exercice financier 2020;

2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-1015 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* relativement à certaines règles concernant les substituts et la gestion des conflits d'intérêt, R.V.Q. 2924, et dépôt du projet de règlement - PA2020-141 (Ra-2237)**

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin d'augmenter de trois à quatre le nombre de membres substituts qui peuvent être nommés par le conseil de la ville, et d'apporter certains ajustements aux règles régissant les conflits d'intérêt des membres choisis parmi les résidents de la ville et les membres substituts.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-1016 **Avis de motion relatif au *Règlement sur l'acquisition de véhicules motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2927, et dépôt du projet de règlement - EM2020-002 (Ra-2237)**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour approbation un règlement ordonnant l'acquisition de divers véhicules ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant de la compétence de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 500 000 \$ pour l'acquisition des biens ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-1017 Appropriation de 50 000 \$ à même le fonds général de la Ville - EM2020-002 (Ra-2237)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 50 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2927. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2020-1018 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans deux secteurs distincts et à certaines règles d'interprétation, R.V.Q. 2875 - PA2020-127 (Ra-2230)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans deux secteurs distincts et à certaines règles d'interprétation, R.V.Q. 2875.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1019 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2917 - DE2020-328 (Ra-2234)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2917.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1020 *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2021, R.V.Q. 2926 - FN2020-055 (Ra-2238)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2021, R.V.Q. 2926*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 10 minutes.

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 21 h 30.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 40.

Vincent Dufresne
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président

SO/ir